

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DE LA CSS FONDEYRE ET
DES PERSONNES ET ORGANISMES ASSOCIÉS (POA) DU PPRT ESSO-STCM
du lundi 22 juin 2015**

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/EXCUSE/ABSENT
collège administration			
Préfecture Haute-Garonne	Thierry BONNIER Valérie BAUTHIAN		Présent Présente
SIRACED PC	Pierre DE LAENDER		Présent
SDIS	Jean-Michel COVIN Christophe GHIANI		Présent Présent
DREAL	Elsa VERGNES Pascal DAGRAS David SABATIER Sandrine GAU		Présente Présent Présent Présente
DIRECCTE	Fulvio INCORVAIA		Excusé
DDT	Fabienne ATHANASE		Présente
Direction Interrégionale du Sud-Ouest	Bernard GORET		Présent
ARS	Geneviève GAY		Présente
collège collectivités			
Mairie de Toulouse	Bertrand SERP Romuald PAGNUCCO Nathalie LIBOUREL	Titulaire Suppléant service risques majeurs	Excusé Excusé Présente
Conseil Départemental	Marie-Claude FARCY Jean-Michel FABRE Frédéric GALLARD	Titulaire Suppléant service environnement	Excusée Excusé Présent
Toulouse Métropole	Martine SUSSET Elisabeth TOUTUT-PICARD Sabine CHARDAVOINE	Titulaire Suppléante service environnement	Présente Excusée Présente
collège riverains			
VNF	Loïc CARIO Jean-Paul AUDOUARD	Titulaire Suppléant	Excusé Excusé
CCI	Bernard FARJOUNEL Cécile DUBLANCHET	Titulaire Suppléant	Excusé Excusée
FNE	Alain RIVIERE Alain POUGET	Titulaire Suppléant	Présent Excusé
Comité de Quartier Nord Minimes	Christian HERMOSILLA Serge BAGGI	Titulaire Suppléant	Présent Présent

Norbert Dentressangle	Thierry CHINETTE Cécile FAURE	Titulaire Suppléant	Excusé Excusée
Comité de Quartier Ginestous/Sesquières Comité des 7 deniers	M. Gérard GERVOIS M. Marcel MARTIN	Titulaire Suppléant	Excusé Excusé
Yéo international	Carine BARIN Dominique BRUDY	Titulaire Suppléant	Excusée Présent
Comité de Quartier de Lalande Comité de Quartier des Ponts-Jumeaux	Pierre FOURASTIE Claude MARQUIE	Titulaire Suppléant	Présent Excusé
collège exploitants			
STCM	Christophe ALLEGRISS Raphaël MARCHAND	Titulaire Suppléant	Présent Présent
ESSO SAF	Julien STERN Frédérique DUQUENNE Daniel MENARD	Titulaire Suppléant	Présent Présente Présent
Collège salariés			
STCM	Florian WOROPAJ Rémi CANDELORO	Titulaire Suppléant	Présent Présent
ESSO SAF	Albert VARLET Christophe HALLIDAY	Titulaire Suppléant	Excusé Excusé
Personnes et organismes associés (POA)			
Conseil Régional de Midi-Pyrénées	Le Président ou son représentant		Excusé
SMEAT	Le Président ou son représentant		Excusé
SNCF Réseaux	Mme Géraldine CASSEZ		Excusée
Invité			
IDE Environnement	Christian LOPEZ		Présent

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu de la CSS du 18 mai 2015
- 2) Présentation des études de dangers par les deux exploitants
- 3) Présentation des enjeux du PPRT par la DDT31
- 4) Présentation des aléas du PPRT par la DREAL
- 5) Questions diverses

La séance est ouverte à 15 heures 05 sous la présidence de Thierry BONNIER.

1) Approbation du compte rendu de la CSS du 18 mai 2015

Compte tenu de la diffusion tardive du compte rendu de la CSS du 18 mai 2015, en ligne sur le site de la DREAL, l'approbation de celui-ci est reportée.

2) Présentation des études de dangers par les deux exploitants

STCM

Christophe ALLEGRISS (STCM) présente l'étude de dangers du site de Toulouse, réalisée avec le concours de l'APAVE. Il rappelle tout d'abord l'historique du site, puis explique le processus des flux de production sur la base d'une photo aérienne.

Les effets des fumées toxiques en cas d'incendie du stockage actuel de 1 500 tonnes de batteries sont visualisés par un cercle de 330 mètres autour du bâtiment. Ils concernent principalement des industries et des activités de services, mais également des habitations, un lotissement ayant été construit en 2000. Aucun ERP n'est présent dans l'enceinte de ce cercle.

Le site reçoit environ 15 000 tonnes par an de batteries au plomb usagées. Elles sont triées, regroupées puis broyées pour séparer les différentes matières : l'électrolyte, le plomb, deux types de plastique et d'autres produits plombeux.

Seuls deux phénomènes dangereux peuvent engendrer des effets sortant du périmètre du site, mais n'atteignant pas les seuils d'effets létaux.

Concernant le risque de fumées toxiques, l'exploitant propose la mesure de réduction du risque suivante permettant de limiter les effets à un rayon de 177 mètres :

- réduire le stockage de batteries sur le site à 1 000 tonnes ;
- créer deux cases identiques de stockage distinctes, séparées par des murs coupe-feu.

Par rapport aux flux thermiques, il est envisagé de déplacer le stockage de polypropylène afin que les effets thermiques restent contenus à l'intérieur du site.

L'étude de dangers recense onze phénomènes dangereux dont deux sortant du site. Avec ces aménagements, seul l'incendie d'une des cases de stockage induirait des effets hors du site.

Alain RIVIERE (FNE) s'enquiert de la prise en compte de la direction et de la vitesse du vent.

Christophe ALLEGRISS répond que la modélisation tient compte de l'influence des vents dominants.

Alain RIVIERE s'interroge sur la cinétique d'un sinistre tel que le feu du stock de batteries et sur le délai d'évacuation des personnes.

Par ailleurs, il souhaite des explications sur les sous-classifications des phénomènes dangereux (sérieux, grave, modéré, ...). Il s'étonne enfin d'une autorisation de stockage de 2 500 tonnes.

Christophe ALLEGRISS répond que le seuil d'effets irréversibles a été mesuré sur une durée de trente minutes. Il indique que, dès à présent, l'exploitant s'attache à gérer le stockage selon les futures contraintes, deux aires de stockages de 500 tonnes chacune, mais sans les parois coupe-feu.

David SABATIER (DREAL) précise que les sous-classifications des phénomènes dangereux indiquent la gravité dépendant du nombre de personnes impactées.

Christophe GHIANI (SDIS) estime que 30 minutes suffiraient à une évacuation, car la combustion de batteries ne produit pas de fumées à forte toxicité comme des fumées « chimiques » de type chlore ou ammoniac, imposant une évacuation très rapide. Il indique que les fumées d'un incendie du stock de batteries sont comparables à celles d'un incendie d'un entrepôt de stockage classique.

Alain RIVIERE s'inquiète des éventuels effets dominos sur le site ESSO en cas d'incendie des stocks de batteries.

Elsa VERGNES (DREAL) répond que les effets dominos ne sortent pas des limites de propriété. ESSO doit prendre en compte les émissions de fumées toxiques pour la protection de ses salariés, mais elles ne relèvent pas d'effets dominos. Il n'y a donc pas de sur-accident possible de STCM sur ESSO.

Serge BAGGI (Comité de quartier Nord/Minimes-Barrière de Paris) remarque que le tri des matériaux est effectué sur la base de 15 000 tonnes de produits par an. Il se demande ce qui garantit que les camions ne contiennent pas d'autres produits chimiques qui pourraient être incompatibles avec les batteries au plomb.

Christophe ALLEGRISS répond que les matières entrantes sont déchargées en présence d'un salarié de STCM qui contrôle l'absence d'autres types de batteries. Un deuxième contrôle de corps étrangers est effectué depuis la cabine de surveillance au moment de l'alimentation des broyeurs. Des batteries lithium ou alcaline sont parfois identifiées lors du tri, en très petites quantités, ce qui génère des pénalités pour les fournisseurs.

Serge BAGGI s'inquiète de la proximité entre le stockage de batteries et le dépotage des wagons d'ESSO et d'une possible combustion rapide du stock de batteries.

Christophe ALLEGRISS assure que deux bornes de batteries doivent se toucher pour provoquer la fonte du plastique, puis la combustion très lente des batteries.

Serge BAGGI a évalué, lors de la visite du site ce jour, que la récupération des eaux de nettoyage de l'installation aboutissait à 40 tonnes de plomb par trimestre, soit 150 tonnes sur les 15 000 tonnes de batteries traitées par an.

Christophe ALLEGRISS précise que le premier bassin de décantation récupère l'ensemble des eaux. En revanche, les 40 tonnes ne proviennent pas du ruissellement des toitures, mais du lessivage régulier de la cour intérieure. Lorsque les boues seront déshydratées en septembre, elles ne seront plus mélangées à de la sciure et les quantités récupérées diminueront énormément.

Serge BAGGI souhaite avoir une information chiffrée sur les quantités collectées dans le bassin n°1 après les modifications d'exploitation de septembre. Par ailleurs, il se demande, en fonction de la rose des vents, ce que les vents peuvent véhiculer de poussières et ce qui est absorbé par la nappe phréatique, les sols de l'usine n'étant pas étanches.

Christophe ALLEGRISS a déjà constaté, depuis l'arrêt des fours et de l'affinage, une forte réduction des envols de poussières.

Serge BAGGI est demandeur de ces analyses de rejets atmosphériques (mesures STCM et ORAMIP). Il signale que 200 logements et une maison de retraite sont en cours de construction dans ce secteur.

Elsa VERGNES indique que les dispersions de poussières seront abordées lors de la CSS de novembre 2015, avec la présentation du bilan annuel des mesures d'auto-surveillance. Le PPRT n'a pas vocation à traiter ces sujets.

Serge BAGGI en appelle à un contrôle plus strict à l'entrée du stock.

Christian HERMOSILLA (Comité de quartier Nord/Minimes-Barrière de Paris) a été interpellé, lors de la visite du site, par le faible nombre de lances incendie, un intervenant extérieur arrivant sur le site en tongues, le fort ruissellement des eaux et la mauvaise isolation de la toiture. Il a également relevé beaucoup de rouilles sur les charpentes des bâtiments.

Christophe ALLEGRISS indique que les mesures d'empoussièvement sont largement inférieures aux normes, grâce à des arrosages constants. Les salariés, travaillant à proximité du broyeur ou dans les engins, sont équipés de protections auditives moulées. Les intervenants savent qu'ils devront s'équiper

des différents équipements de protection individuelle au vestiaire. Il assure, enfin, que les bâtiments sont contrôlés régulièrement.

Pierre FOURASTIE (Comité de quartier Lalande) s'interroge sur le risque de volatilité en fonction de la dynamique des vents. Il demande si une étude a été réalisée sur la répartition des poussières de plomb sur la zone des Minimes, sachant que 150 tonnes sont récupérées sur le site annuellement. En cas d'accident, il demande si la consigne est de fermer les fenêtres, dans les zones urbanisées, au Nord-Est du site.

Elsa VERGNES assure que le dispositif de surveillance du site, au moyen de différents capteurs, sera expliqué en novembre prochain.

ESSO

Frédérique DUQUENNE (ESSO) énumère les risques potentiels et les phénomènes dangereux associés, en indiquant leurs occurrences. Elle précise que les produits sont manipulés à froid, ce qui empêche leur inflammation. Diverses mesures de maîtrise des risques à la source, de prévention ou de protection, ont été mises en place pour éviter ou limiter les fonctionnements dégradés en cas d'incendie. Ainsi, 1,5 million d'euros ont été dépensés sur cinq ans pour la sécurité.

Alain RIVIERE s'enquiert des obligations introduites dans la réglementation suite aux accidents de Lyon, sur des cuves d'essence, en 1987 et de Buncefield (en Angleterre) en 2005.

Elsa VERGNES confirme que le contexte réglementaire a beaucoup évolué entre 2005 et 2014, notamment sur les modélisations des études de dangers. Un groupe de travail, composé de l'INERIS, de bureaux d'études et de professionnels du pétrole, s'est réuni depuis 2006 pour tenir compte des accidents survenus dans les groupes pétroliers. Il a produit des guides et des recommandations, non prises en compte dans le premier PPRT, mais qui servent aujourd'hui à élaborer le nouveau. En octobre 2010, les grands principes de fonctionnement des entrepôts pétroliers ont été actualisés. Les calculs ont été tierce expertisés pour retenir les valeurs les plus majorantes. Elle précise que contrairement au dépôt de Buncefield, le dépôt ESSO n'est pas alimenté par pipeline.

Frédérique DUQUENNE précise que le risque d'UVCE est identifié dans les études de dangers depuis l'accident de Buncefield.

Daniel MENARD (ESSO), expert des études de dangers pour le groupe EXXON, assure que la prise en compte du retour d'expérience est permanente à toutes les étapes des études de dangers, notamment lors des changements. Il explique que différentes techniques sont employées pour élaborer les distances d'effets. Entre 2006 et 2015, environ 470 PPRT ont été prescrits en France, dont 250 ont été approuvés. Sur le site d'ESSO, 30 phénomènes dangereux ont été identifiés, notamment les ondes de surpression et les effets thermiques dégagés dont la maîtrise s'améliore au fur et à mesure.

Serge BAGGI pense qu'aucune industrie n'est à l'abri d'un accident, voire d'une catastrophe. Il souhaiterait disposer des cahiers d'accidentologie de l'entreprise et de la branche, ainsi que des mesures correctrices pour les éviter.

Daniel MENARD répond que le système de gestion de la sécurité interne du groupe est le seul à être reconnu par Lloyds, dans le cadre d'un site SEVESO. La base de données des accidents est notamment disponible sur le site ARIA. Les probabilités présentées ne prennent pas en compte les barrières de sécurité incendie, qui ne sont pas reconnues par l'administration dans le cadre du PPRT. Or elles sont parfois doublées ou triplées. Seul l'UVCE sur une cuvette d'essence sort très légèrement du site, sans effet domino.

Serge BAGGI émet des doutes sur ces propos, considérant que même les événements très peu probables sont possibles. L'occurrence d'un accident modifie de fait la probabilité associée à l'événement. Il avait soulevé, lors de la dernière CSS, une incompatibilité entre les consignes à

observer par les riverains en cas de risque chimique d'une part et d'explosion d'autre part, d'autant que la sirène est identique pour STCM et ESSO.

Pierre DE LAENDER (SIRACED PC) précise qu'il n'existe, à ce jour, qu'un plan de secours pour le site d'ESSO, préconisant l'évacuation. De plus, il souligne que le risque toxique sur le site STCM est sans commune mesure avec un risque de type chlore. Vu la proximité des deux sites, une seule consigne comportementale est envisagée pour la population riveraine, mais la décision est suspendue.

Daniel MENARD remarque que le risque lié aux fumées n'est pas à la hauteur du risque toxique qui implique de rester confiné. Sur les grands sites regroupant différents industriels, un plan d'information rapide des riverains est déployé en cas d'urgence, par boucles d'appel.

Thierry BONNIER suggère d'aborder ce sujet lors de la prochaine CSS.

Alain RIVIERE fait référence à un document de la base ARIA sur des mousses ayant un effet perturbateur sur les glandes endocriniennes.

Frédérique DUQUENNE assure qu'elles sont interdites en France depuis 2011 ou 2012.

Serge BAGGI se demande pourquoi il est considéré, à neuf ans d'intervalle, qu'un wagon ne peut plus exploser.

Daniel MENARD répond que tous les phénomènes pouvant conduire à l'explosion d'un wagon ont été analysés, en l'absence de toutes protections et alors qu'il était exposé à des phénomènes thermiques ou de surpression. Quatre experts (EXXON – APAVE – ALPHARE – APSYS) ont démontré que, quel que soit le flux, le feu s'éteindrait avant que le wagon ne soit en condition d'exploser. Ce phénomène a été déclaré impossible par l'analyse de tous les scénarii.

Pascal DAGRAS (DREAL) fait état de nombreux débats techniques entre les experts et les services de l'Etat, car les services de l'inspection de l'environnement ne sont pas en accord avec les demandes d'exclusion demandées par ESSO. Pour cette raison, les cartes d'aléas intègrent un risque d'explosion de wagon. Il estime toutefois que la CSS n'est pas le lieu d'en débattre.

Serge BAGGI réclame davantage d'explications.

Pascal DAGRAS précise alors que la tierce expertise a conclu que l'incendie s'arrêterait très peu de temps avant d'atteindre les conditions d'une explosion du wagon exposé au flux thermique. Il s'agit donc d'une question d'appréciation de la modélisation. Il assure que ce phénomène fera l'objet de précisions dans la note de présentation du PPRT.

Martine SUSSET (Toulouse Métropole) dit avoir repéré, lors de la visite du site, un bâtiment occupé par une famille et jouxtant le dépôt.

Elsa VERGNES affirme que le chef de dépôt l'a signalé auprès de la Ville de Toulouse et de la préfecture à l'été 2014. Aucune procédure n'est possible tant que le propriétaire de la parcelle ne demande pas l'expulsion de cette famille.

Martine SUSSET va prévenir la mairie de quartier sur cette question.

3) Présentation des enjeux du PPRT par la DDT31

Fabienne ATHANASE (DDT) présente la carte des enjeux dans le périmètre d'effets d'ESSO et de STCM. Elle invite les membres de la CSS à signaler sans délai tout enjeu non identifié ou tout nouveau propriétaire. Les habitations ne seront pas impactées par le PPRT. Les entreprises sont moins nombreuses que dans le périmètre initial.

Sabine CHARDAVOINE (Toulouse Métropole) remarque que les squatters de la parcelle voisine du dépôt ESSO ne sont pas identifiés sur les cartes d'aléas.

Elsa VERGNES propose de signaler cet usage, illégal, des sols dans la note de présentation du PPRT.

Pierre FOURASTIE déplore que les règles de rassemblement, en cas d'évacuation, ne soient pas affichées à proximité du site. Il demande, par ailleurs, si le risque d'attentat est mesuré.

Elsa VERGNES assure que depuis l'accident d'AZF, certaines infrastructures, listées par décret ministériel, de transport de matières dangereuses font l'objet d'une étude de dangers. A Toulouse, aucune installation n'est suffisamment importante pour être couverte par cet outil. Elle rappelle que la malveillance n'est toutefois jamais prise en compte dans les études de dangers.

Pierre FOURASTIE remarque que les wagons de matières dangereuses traversent tout Toulouse pour rejoindre les installations, qui sont toutes situées au Nord de la ville.

Elsa VERGNES assure que le ferroviaire reste le mode de transport le plus sécurisé.

Thierry BONNIER est contraint de quitter la réunion. Pascal DAGRAS en reprend la présidence.

Daniel MENARD précise que le site ne reçoit pas de gaz liquéfié, mais du gasoil, qui n'est ni inflammable ni explosif.

Pierre FOURASTIE estime que la négation du risque d'explosion d'un wagon nécessitera une bonne argumentation en débat public.

Daniel MENARD assure que les études de l'exploitant sont fondées sur des mesures scientifiques.

4) Présentation des aléas du PPRT par la DREAL

Elsa VERGNES rappelle que les risques chroniques ne sont pas traités dans le PPRT. Elle présente la procédure d'élaboration et le calendrier de travail pour 2015. La ministre ayant demandé que 95 % des PPRT soient approuvés d'ici fin 2015, la DREAL a mandaté deux appuis, l'INERIS et France Domaines pour une évaluation des bâtiments des quatre entreprises riveraines. L'objectif est de disposer, pour la réunion publique de septembre 2015, de toutes les données actualisées sur ces bâtiments.

M. LOPEZ, accompagné de M. TISSOT, d'IDE Environnement, s'occupera de la communication associée au PPRT auprès de la population. Ils rencontreront la plupart des membres de la CSS, en l'absence de la DREAL, pour soulever toutes les questions.

La CSS se réunira en novembre pour évoquer les sujets environnementaux et le PPRT. A partir de mi-novembre, une période de réserve, liée aux élections régionales, empêchera la CSS de se réunir.

Alain RIVIERE demande si un retour d'expérience de l'exercice PPI qui s'est déroulé en mai 2015 pourra être présenté.

Elsa VERGNES le lui confirme.

David SABATIER présente la procédure de définition du périmètre d'étude et d'élaboration des cartes d'aléas regroupant les trois effets, toxiques, thermiques et de surpression. Il explique comment sont caractérisés les phénomènes dangereux.

Elsa VERGNES souligne que les zones où l'intensité dépasse le seuil des effets létaux ne sont pas forcément caractérisés par des aléas très forts, car le facteur de probabilité rentre en considération dans la détermination de l'aléa.

Daniel MENARD précise que la définition du niveau de probabilité découle d'un certain nombre d'événements. En réglementation française, seules les probabilités de 10 puissance moins 5 sont prises en compte. Les autres pays européens tiennent compte de la probabilité réelle.

David SABATIER indique que tous les effets thermiques du dépôt sont cumulés pour obtenir une carte d'aléas. En surpression, la quasi totalité des aléas sont de niveau faible. Pour STCM, les aléas toxiques sont centrés sur les deux zones de stockage, la mesure de prévention du risque ayant été prise en compte. Les écarts sur les effets thermiques entre 2010 et 2015 sont dus aux méthodes de calcul affinées. Ceux sur les effets de surpression découlent des premières modélisations très majorantes.

Elsa VERGNES évoque l'éventualité d'ouvrir un secteur à mesure foncière sur la frange Sud bordant les deux exploitations. Une investigation sera menée sur les bâtiments associés, qui sont des entrepôts, éventuellement dotés d'un comptoir commercial.

Les aléas majorants se fondent sur la tierce expertise et le choix de ne pas retenir les hypothèses de travaux d'ESSO par rapport à l'explosion d'un wagon. Ce choix n'impacte pas l'aléa tous effets confondus. En revanche, il implique un aléa de surpression sur la frange Sud.

Daniel MENARD souligne que ces cartes ne représentent pas les dernières évolutions fournies par l'exploitant. L'étude de dangers compilée qu'il remettra à la DREAL ne fera pas apparaître l'explosion d'un wagon.

Dominique BRUDY (Yéo International) s'enquiert des obligations dans la zone verte.

David SABATIER répond qu'il s'agira essentiellement de renforcement des vitrages par rapport au risque de surpression.

Elsa VERGNES précise que les zones d'aléas faibles sont assorties, pour les projets nouveaux, d'une autorisation.

Pierre FOURASTIE estime que les terrains militaires pourraient héberger ce type de stockage. Il juge aberrant de ne pas prendre en compte les études de risques, comme dans les pays nordiques.

Daniel MENARD remarque qu'un attentat peut être perpétré partout, mais que les dépôts pétroliers bénéficient notamment d'une protection incendie.

5) Questions diverses

Aucune question n'est soulevée.

Pascal DAGRAS donne rendez-vous aux membres de la CSS le 4 septembre 2015.

La séance est levée à 17 heures 55

Pour le Préfet, et par délégation
Le Secrétaire Général

Thierry BONNIER